



Problème avec une facture d'eau

Par **sizzla**, le **17/07/2008** à **13:25**

Bonjour à tous,

Depuis le 1er février 2007, j'ai quitté mon logement dans le sud est.

Mon bail a été résilié et mes compteurs relevés.

J'ai malheureusement oublié de résilier mon contrat chez Veolia eau pour ne pas les nommer.

Après plusieurs lettres de rappel, ils m'ont contacté par téléphone.

Très cordiale, la personne que j'ai eu m'a dit qu'elle résiliait mon contrat et que je ne leur devrai rien. Il s'occupent de contacter le nouveau locataire.

J'étais satisfait que ce malencontreux litige soit réglé.

Cependant je reçois ce jour un courrier d'huissier me réclamant l'impayé du du contrat résilié le 19/06/08 !!!

Je suis un peu désespéré, même si cette somme n'est pas énorme bien que non négligeable, je me refuse à m'avouer vaincu.

C'est une question de principe, malgré mon apparente erreur, je n'ai pas consommé cette eau et je ne dois donc pas cette somme.

Que dois je faire? Quelqu'un a t il une idée ?

je serai très reconnaissant à la personne qui pourra me renseigner

merci d'avance

Par Tisuisse, le 17/07/2008 à 18:42

A mon avis, Veolia a pris acte de la résiliation au jour où vous l'en avez informé, il ne pouvait pas le deviner avant. La note que vous avez reçue doit, je pense, correspondre au montant de l'abonnement du compteur (pas de consommation puisque vous n'étiez plus là). Est-ce que je me trompe ?